

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 octobre 2010

DELIBERATION n°2010-073

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	26
Date de convocation : 28 septembre 2010	

L'an deux mille dix, le 4 octobre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Frédéric CALVO qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à Mme Annick GAILLARD, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M André CONVERT.

Absente : Mme Catherine LE BAS, Mme Houria LATRECHE, M Jérôme MAGNIN.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Stéphanie COLPIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Rapporteur : Maurice RAGOT**

**Objet : FINANCES – SUBVENTION – Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement d'une plateforme de retournement pour le car scolaire à LACHAL et sécurisation du carrefour**

Le rapporteur présente le projet de création d'une plateforme de retournement pour le car scolaire à Lachal afin de lui permettre de rejoindre la route de Clémencières. L'évaluation des travaux s'élève à 118.334,87 € TTC.

Le rapporteur entendu, propose de solliciter le versement d'une subvention auprès du Conseil Général,

Le rapporteur entendu,  
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE le maire à solliciter la subvention relative à cet aménagement

**VOTE : A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 5 octobre 2010

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture le  
et sa publication le

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**